

## Condamnée par la justice française Carole Delga, blanchie par la cour européenne des droits de l'homme



Condamnée par la justice française Carole Delga, blanchie par la cour européenne des droits de l'homme

**Ce combat judiciaire, je l'ai aussi porté au nom des millions d'élus de la République qui, au sein de leurs assemblées, sont souvent attaqués et directement fragilisés par de telles décisions.** Elles entravent leur capacité à décider et à agir, dans le cadre du mandat qu'ils tiennent du suffrage universel, tout comme elles remettent en cause leur libre arbitre et la liberté d'expression.

Avant d'ajouter : « En la matière, **le Rassemblement national a une stratégie établie, procédurière, souvent violente, de conflictualisation permanente de la vie publique et de remise en cause des décisions prises à la majorité par nos assemblées délibérantes.** Depuis mon élection, faute de projet régional, l'extrême droite a multiplié les procès à mon encontre (9 au total) sans succès. Voilà, son vrai visage. **Je ne cesserai jamais de dénoncer ses méthodes et poursuivrai mon combat pour la République, pour son bon fonctionnement démocratique et pour tous ceux, fonctionnaires ou élus, qui la font vivre chaque jour au service des Français.** »

Pour rappel, cette affaire portait sur la non-signature provisoire par la Région du contrat de ville entre l'Etat, la communauté de communes de Beaucaire Terre d'Argence et la commune de Beaucaire dont Carole Delga estimait, comme son prédécesseur, président de la Région Languedoc-Roussillon, le contenu insincère. Suite à des modifications de ce document, en accord avec l'Etat, la Région a voté et signé en 2016 ce contrat de ville. Cet arrêt de 2019 concernait donc un document adopté en 2016 par toutes les parties prenantes.

La Cour Européenne a rendu son verdict. « Une décision qui répare une grave injustice et porte un coup d'arrêt à l'infamie permanente de l'extrême droite », a commenté la présidente de la région Occitanie qui a obtenu gain de cause mardi devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) qui a jugé illégale sa condamnation par la justice française

Le maire de Beaucaire (Gard), Julien Sanchez (RN), avait poursuivi la socialiste à qui il reprochait de ne pas avoir signé le contrat de ville validé par les élus gardois et de ne pas avoir choisi Beaucaire (15.600 habitants) pour accueillir le futur lycée général construit par la région dans le Gard.